hien haut sa devise; Semper idem, et o'était elle qui convenait le mieux à un catholique et à un royaliste comme lui. Mon oncle perd en lui un de ses serviteurs les plus fidèles. Je vous prie d'être l'interesties plus fidèles. l'interprète de ma douleur et de celle de la duchesse auprès de votre belle-sœur, è qui nous pensons bien dans ces tristes moments. Je vous renouvelle la vive expression de mes sentiments de doulourense sympathie.

Une intéressante exposition a été onverta hier matin au jardin des Plantes. Ce sont des oiseaux, de différents spécimens et des débris rapportés par MM. Filhol et de l'isle de leur voyage à l'île Campbell pour observer le passage de vénus sur le soleil.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 20 ivin.

M. BETHMONT, vice-président

La séance est ouverte à 2 h. Après l'adoption du procès-

M. Turquet lit le rapport sur l'élection de M. de Mun à Pontivy. Il cite de nombreux faits d'incrimina-tion et d'intimidation accomplis par le

L'orateur mentionne aussi des lettres de menaces adressées par le marquis de Kergariou à ses fermiers pour les contraindre à voter en faveur de M. de Mun et s'étonne que M. de Kergariou

n'ait pas été poursuivi.

La fin de la lecture du rapport, concluant à l'invalidation de l'élection soulève de vives protestations à droite.

M. le président Bethmont dit que, ces

protestations sont inconvenantes à l'égard de la commission parlementaire dont on lit le rapport. (Vive agitation).

M. Guichard commence ensuite la lec ture du rapport sur les questions de juet de législation soulevées par les faits ettes une l'élection de Pontivy.
Plusieurs membres de la gauche proles faits cités dans le rapport sur

testent contre cette lecture. Le président consulte la Chambre, qui décide que la lecture aura lieu immédia-

M. Robert de Massy dépose le rapport relatif à la pension à allouer à Mme veuve Ricard.

L'Assemblée discute la proposition tendant à autoriser la ville de Paris à contracter un emprunt de 120 millions. M. Allain-Targé combat cette propo-

sition dans l'intérêt des ouvriers et prie la Chambre de ne pas continuer le sys-

tême de l'empire.

M. Nadaud s'attache à démontrer que l'emprunt sera, au contraire favorable

ix ouvriers. Il demande à ses collègues de voter mprunt dans l'intérêt du peuple et de République République. M. Faye soutient le projet du gouver

Après le discours de M. Fays, la dis-

cussion générale est close.

La Chambre passe à la discussion des articles, qui sont adoptés, ainsi que l'ensemble du projet.

L'Assemblée s'ajourne à jeudi. La séance est levée à 6 h. 10.

LETTRE DE PARIS

Paris, 20 juin 1876.

Le ministère fait actuellement soutenir et développer, dans ses organes offi-cieux, une thèse des plus graves sur laquelle il y aura lieu de revenir plus

Pour le moment, il suffira de la faire

Le cabinet ne peut ni ne doit gouverner avec le Sénat contre la Chambre basse. Entre deux majorités, il ne doit se préoccuper que de celle existant dans cette dernière assemblée, et il ne lui est pas permis, lors même que celle-ci le mettrait en échec, de se relever avec l'appui de la Chambre haute. Au con-traire, il peut très-bien braver une défaite devant celle-ci, dès qu'il la subit avec la majorité législative.

Toute la politique du cabinet actuel est là; mais évidemment, c'est le renversement de la fonction constitutionnelle du Sénat.

marche des aiguilles de la pendule; le moindre bruit les bouleversait; le retenmoindre bruit les bouleversait; le reten-tissement des pas dans le corridor les agitait de soubresauts douloureux; l'anxiété pâlissait leurs visages et en tirait brasquement les lignes. Midi venait de sonner, quand la porte du parloir fut rapidement ouverte. Albine s'élança au-devant de son

Laissez-moi voir | dit-elle, laissezmei voir seule.

Il lui semblait que si elle subissait le premier choc, son mari allait moins

C'était Julien, un des domestiques du

inquier. Il présenta une lettre sur un plateau

ot la remit à Rumisard. Elle est pour Xavière, dit Lucien.

Pour moi, mon oncle! s'écria vive-

met: la joune fille.

— Oul, mon enfant...

— Gabriel! elle est de Gabriel, mur-

- Non! dit le bonquier, non, mon ange, cette lettre vient de l'autre...

- Que pent-il nous vouloir encore? demanda Albine.

(A suipre).

On espère que la majorité sénateriale qui s'est prononcée pour M. Buffet se retrouvers pour mettre en échec M. Waddington dans la question de collation des

La même prévision existe, à l'état de crainte, dans les sphères ministérielles. Mais encore faut-il que cette majorité adopte une résolution unanime et bie

Or, de sérieux efforts sont faits pour or, de serieux enoris sont laits pour amener une partie des sénateurs qui la composent, à voter l'amendement Boyer, tandis qu'on essaie, d'autre part, d'ac-quérir les voix au système du jury d'Etat, préconisé par M. Raoul Duval.

Je n'aipas à me prononcer pour l'une ou l'autre solution, bien que la seconde dût m'inquiéter beaucoup au cas où nous aurions un ministère franchement radical. L'essentiel me paraît être que la droite ne se divise pas et l'on tra-vaille, inconsciemment ou non, à ame-

ner la division. Les efforts en laveur du système préconisé par M. Raoul Duval, en matière de collation des grades, soulèvent, dans beaucoup de bons esprits, de vives objections.

Outre que l'appui donné à ce système par la droite leur apparaîtrait comme un abandon et un désavœu de la loi de 1875 à laquelle il est sage de se tenir, puis-que l'on combat justement l'idée de la réformer, mise en avant par les gauches, on fait remarquer le grave inconvénient que pourrait avoir le jury d'Etat, le jour où le pouvoir serait aux mains

Evidemment, alors on nous compose rait un jury formé de MM. P. Bert, Na-quet et consorts, beaucoup plus into-lérant que les professeurs de facultés.

En supposant que cet état de choses dut promptement passer, il resterait le fait que la responsabilité du gouverne-ment serait engagée dans les décisions d'un tel jury.

d'un tel jury.

De sorte que si nous avions de nouveau un cabinet de droite, l'opposition trouverait sans cesse un prétexte de l'attaquer à propos, de chaque diplôme accordé ou refusé.

Voici quelques-unes des réflexions que j'entendais émettre dans un cercle politique, hier soir.

Le système de M. le baron du Marmusae que j'ai mis en avant, a provoqué one autre observation. On a soutenu que, si l'on remettait aux intéressés di-rects le droit de constate l'action rects le droit de constater l'aptitude professionnelle, avocats et médecins se montreraient intolérants en diable, à seule fin d'éviter la concurrence des jeunes et qu'ainsi l'on arriverait à faire des carrières privilégiées, des carrières

fermees.

Laques on de l'enseignement aravivé la fureur des ennemis de l'Eglise. Rien n'egale la chaleur de leurs invectives, la colère de leurs attaques. He dirigent toutes leurs injures sur le syllabus qui a déjoué leurs complots en déchirant les voiles de l'erreur et en dégageant les vérités éternelles des sophismes dont on

voulait les envelopper.

Les attaques de M. Pascal Duprat et les éloges de M. de Mun ont attiré l'at-tention du public sur le livre qu'a pu-blié M. de Keller sur l'Encyclique et le Syllabus. Ce livre a pour titre l'Encyclique du 8 décembre 1864 et les principes de 1789 ou l'Eglise, l'Etat et la Liberté, Paris, Poussielgue, rue Cassette, 27. Le courageux député de Belfort, qui lançait dernièrement ses éloquentes protestations à la tribune parlementaire contre la tyrannie des radicaux, fait justice dans cet ouvrage, clair et lumineux, de toutes les sottiese débitées sur le Syllabus. L'Eglise, est persécutée, elle a raison de se défendre en posant un ultimatum entre elle et l'Etat et de réclamer une solution franche, nette de toutes les difficultés qu'on lui suscite. Les attributions de ces deux puissances sont indissolubles; l'une ne peut vivre sans l'autre et elles sont respectivement ce que l'âme est aucorps humain. L'hie-toire prouve et démontre la nécessité de leur harmonie. En dehors de l'Eglise, l'Etat impuissant ne peut fonctionner, est une créature sans vie. Le catholicisme seul donne la liberté sociale, natio-nale, civile, politique et religieuse; car la vérité est le principe de la liberté, qu'on la considère au point de vue so-cial, politique ou religieux. L'Eglise et l'Etat ne sauraient être séparés; leur union est la condition vitale de toute société. Pour les nations ébranlées, le seul espoir brille dans la religion et la Le Saint-Père a bien voulu h norer M. Keller d'un bref élogieux le félicitant de poursuivre avec ardeur le combat contre les erreurs dominantes. Répandre le Syllabus, en démontrer la nécessité, l'opportunité et le défendre avec ardeur, sans faiblesse, est le rôle de tout français catholique. Nous ne

de tour français catholique. Nous ne saurions, signaler un hvre de plus d'à-propos que celui de M. Keller.

Des lettres de Londres écrites par des intimes de la cour disent que, depuis son retour des Indes, la santé du prince de Galles est très-éhranlée.

D & On wandait him al chands de journaux, un placard inti-tulé: La mort de Pie IX. Cette exhibition a fait croire à plusieurs personnes que le Pape était réellement mort.

Est-ce que de pareilles plaisanteries qui, par le fait, constituent le délit de nouvelle, devraient être tolérées? La rente italienne a baissé sur le brait d'une prochaine dissolution des Chambres à Rome, ce qui pourrait ame-ner un Parlement encore plus révolutionnaire.

onnaire. Ce soir, à Versailles, on disait que ministère se décidait à poser la ques-

tion de cabinot sur le projet de calla-tion des grades. La gauche se vante déjà d'avoir la majorité. Le 10e bureau s'est prononcé pour l'invalidation de l'élection du marquis

de La Rochejacquelein.

DE SAINT-CHÉRON.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Le commerce avait dernièrement demandé à l'administration compétente, que le décret du 20 octobre 1853, auto-fisant l'importation du suif brut sous le régime de l'admission temporaire, fut étendu au suif végétal fourni par les fruits d'un arbre des Indes Orientales et

de la Chine. L'administration précitée a soumis cette demande au comité consultatif des arts et manufactures siégeant au dépar-tement de l'agriculture et du commerce. Après étude de la question, le comité a opiné pour la prise en considération de cette demande, et son avis a été ratifié par le ministre des finances et le mi-

nistre du commerce.

En conséquence, les clauses du décret du 20 octobre 1853 sont dorénavant étendues au suif végétal.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Journal officiel d'aujourd'hui publie le décret suivant : Le Président de la République fran-çaise,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur:

Vn l'article 12 de la loi du 10 août

Attendu le décès de M. Deregnau court, membre du conseil général du dé-partement du Nord pour le canton de

Roubaix est,

Décrète:

Art. 1°. — Les électeurs du canton de
Roubaix est (Nord) sont convoqués
pour le dimanche 9 juillet prochain, à
l'effet d'élire leur représentant au con-

seil général.

Art. 2. — Les maires des communes où, conformémeut à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant 'ouverture du scrutin, un tableau con-

tenant lesdits modifications.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent Fait à Versailles, le 20 juin 1876.

Ma DE MAC-MAHON Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

E. DE MARCÉRE.

Le ministre de la guerre-vient, par une circulaire du 11 juin 1876, de prendre une décision toute nouvelle à l'égard

dre une decision toute nouvelle à l'égard des jeunes gens qui vont faire leur vo-lontariat cette année. Les années précédentes, ils exer-çaient leur choix de régiments dans l'ordre de leur numéro d'inscription à la préfecture : ils avaient donc un avantage à se faire inscrire le 1er juillet, mais il en résultait un grand encom-brement et même des désordres aux bureaux de la préfecture et du recrute-

Cette année il n'en sera plus de même. Il sera fait à la préfecture après les examens, un tirage au sort entre tous les jeunes gens et ils seront appelés à faire leur choix des régiments d'après le numéro qu'ils auront obtenu.

Ainsi les jeunes volontaires n'ont plus de même intérêt qu'auparavant à or inillet.

L'inscription à la préfecture sera reçu jusqu'au 31 août.

On lit dans l'Officiel: On it dans l'Officer:

Des dispenses sont accordées à M. Devimeux, substitut du procureur de la
République près le tribunal de première
instance de Lille (Nord), à raison de son
alliance au degré prohibé avec M. Gentil,

juge au même siége. La bénéliction des cloches de N.-D. de la Treille et St-Pierre aura lieu mer credi 21, à quatre heures. La cérémo-nie sera présidée par Mgr Delannoy.

On se rappelle que le 21 juin est l'anniversaire du couronnement de la statue de N.-D. de la Treille en 1874.

Tous les préparatifs sont terminés dans le chœur de l'église. On remarque d'abord le mouvement de l'horloge, puis plus loin, les cinq cloches sus-pendues, ouvrage de M. P. Drouot, de Douai. Elles portent un triple rang d'inscriptions rappelant les noms des parrains et marraines, la principale a reçu le nom du Saint-Père. Marie-Pie. Nous avons ensuite remarqué ceux de Mme la maréchale de Mac-Mahon, de Mme Clinchant, femme du commandant en chef du 1er corps d'armée, de M. le baron Le Guay, ancien préset du Nord, et de M. Catel-Béghin, maire de Lille.

La Concordia exécutera demain soir ieudi sur la Grande-Place, les morceaux préparés pour un concours auquel elle doit prendre part en Belgique, dimanche prochain

Aujourd'hui, vers quatre heures du matin, M. George, commissaire de police du 2^{me} arrondissement, entrait en com-

Voici pourquoi : La veille M. George avait reçu la visite d'un individu venant de St-Omer et déposant que sa femme Marie G... jeune couturière de 24 ans, s'était enfuie depuis dix jours du domicile con-jugal, accompagnée d'un garçon de café. Agé de 30 ans, nommé Fleuri B....... mari avait suivi leurs traces et cermiait que sa moitié fugitive s'était réfugiée avec son cavalier servant.

Roubaix.

D'adroites recherches faites sur le champ, découvrirent vite, rue de Redoute le couple vagabond.

Les deux coupables ont été immédiatement conduits en prison.

On vient d'arrêter, rue des Fleurs, un menuisier du nom de Pierre M... âgé de 23 ans.

Le logeur de Pierre M... était venu ae plaindre, il y'a quelques temps, de la disparition d'un de ses habillements complets; en outre, dix-neuf morceaux de cuir avaient disparu du même

La police faisait des recherches lorsque dans la rue des Fleurs un agent remarqua un individu qui portait les vētements signalés; En effet c'était, notre voleur, Pierre M... qui faisait florès avec le costume du logeur. Voleur naïf !!

Notre homme a été immédiatement arrêté.

On lit dans la Gazette de Tourcoing: Sur la demande des autorités franaises, deux individus ont été extradés de Belgique, hier. Ce sont : un agent d'assurances, André Beauvens, agé de 27 ans, poursuivi pour escroquerie; et Bruno Capaert, âgé de 63 ans, condamné pour faux témoignage.

Un accident de voiture vient de se produire à Luignes (Belgique).

Dans la soirée d'hier vers 7 heures, une voiture contenant trois personnes, traversait cette localité. Le cheval, on ne sait par quelle cause, s'abattit toutà-coup et les trois personnes de la voi-ture furent lancées violemment sur le pavé. Une d'elles, madame X... fut assez fortement contusionnée, les deux autres personnes en ont été quittes pour

Quand au cheval, il s'est brisé la ma-

Les bornes-poste dont il a été ques-tion, il y a quelque temps, ne tarderont plus à être installées dans les rues de Lille. Nous croyons savoir que le mo-dèle en a été définitivement accepté par l'administration locale.

Un couvreur et un jeune garçon (son fils, dit-on) qui le servait ont été pré-cipités du haut de la maison de M Duthoit formant l'angle de la rue de Paris, à Lille. Le jeune homme a éte tué sur le coup; l'ouvrier est mou-

Voici quelques détails sur l'accident :

La chute des deux échelles dont se servaient les malheureux ouvriers paraît due à la rupture du lien qui le tenait.

Ainsi que nous l'avons dit, le jeune homme a été tué raide. Il portait au cou, du côté droit, une coupure large et sanglante, comme si on avait voulu le décapiter. C'était sans doute le ré-sultat du choc contre l'angle aigu du trottoir. Il avait aussi la colonne verté

brale brisée en plusieurs endroits. L'ouvrier blessé donnait encore quelques signes de vie près d'une heure après l'accident. On ne conservait, du reste, aucun espoir de le sauver et ce soir le bruit de sa mort était même répandu.

Ville de Roubeix

L'emprunt de 390,000 fr. contracté le 18 nars 1871 en vue de venir en aide aux ourriers et aux familles des militaires. Numéros sortis au 8º tirage pour la fixation le l'ordre de resmboursement

Numéros sortis au 8º tirage pour la fixation de l'ordre de remboursement
Numéros 173, 308, 211, 487, 92, 479, 515, 590, 452, 314, 249, 268, 81, 76, 429, 422, 297, 581, 486, 495, 539, 124, 190, 32, 448, 76, 236, 469, 147, 512, 599, 14, 597, 592, 275, 92, 341, 471, 588, 503, 90, 391, 524, 100, 517, 114, 71, 384, 33, 361.

Emprunt de 400,000 fr. contracté le 16 septembre 1870 en vue de venir en aide aux ouvriers et aux familles des militaires.
Numéros sortis au 5° tirage pour la fixation de remboursement.

Numeros sortas at 3º trage pour la fixa-tion de remboursement.

138. 14, 113, 235, 195, 122, 58, 39. 246, 121, 6. 248, 163, 176, 221, 373, 123, 249, 244, 76, 186, 77, 321, 297, 51, 392, 262, 324, 146, 349, 123, 319, 247.

Les possesseurs des obligations émises par la ville de Roubaix, portant les numéros sus relatés, sont priés de se présenter à la Caisse Municipale, immédiatement après le 15 juillet prochain, afin d'y toucher les intérêts et le capital de leurs titres.

— Pendant une des dernières nuits, on s'est introduit dans l'écurie de Ch. Berquet, culti-vateur à Poix, et on a emmené un cheval d'une valeur de 700 fr. On croit que le voleur est passé en Belgique avec l'auimal. Ce serait, paratt-il, un individu qui a été attaché quel-que temps au service de Berquet. — Nous avons rapporté, vendredi, qu'une tentative d'assassinat avattété commisse sur la femme Mantel, âgée de 86 ans, habitant une

maison isolde situde à deux hisomètres de Hasebrouck. D'après une lettre que nous recevons, on a beaucoup exagéré les faits. La
femme Mantel a reçu, il est vrai, à la tête des
coups asses graves, mais qui ne mettent nulment ses jours en danger.

Le parquet d'Hazebrouck a fait une descente
sur les lieux, et de son enquête il résulterait,
dit notre correspondant, qu'il ne s'egit que de
coups et blessures, et nullement de tentaive
d'assassinat. On recherche l'auteur de ce délit.

— On lit dans la Grantle de Primenes.

dassassinat. On recherche l'auteur de ce délit.

— On lit dans la Gazette de Pérenne:

Mme veuve Varengot, native de La Falaise,
vient de mourir le 7 juin dernier, à l'âge de
quarre-vingt-dix-neuré ans. onze nois et trois
jours. Elle était née le 4 juillet 1776, jour de la
Saint-Martin: on l'appelait Martine. Jusqu'à
sa dernière heure, elie a conservé l'usage de
toutes ses facultés intellectuelles.

La centenaire dont il est question gardait le
lit depuis quelques mois seulement; elle avait
joui jusque-là d'une santé parfaite et d'une
innaitérable lucidité d'esprit.

Jusqu'èn ces dernièrs temps elle ordonnait
elle-mêms tout ce qui concernait les travaux
de culture de la maison de son fils, avec qui
elle demeurait et qui l'a d'ailleurs, jusqu'au
dernier moment, entourée des sonns et du respect les plus empressés, La vue est la seule
faculté qui ett faibli sensiblement chez Mme
Varengot; elle n'y voyait guère plus depuis
plusieurs mois.

Bisseurs mois.

Disclarations de Naissances du 18 juin.

Ferdinand Vandenbossche, rue du Cugnot 14. — Léonie Guienne, rue de la Balance 57. — Silvie Quatammer, rue de la Redoute cour Dupont 2. — Marie Vervaceke, rue de Flandre. — Delphine Deruelle, rue du Moulin de Roubaix our Descat d'Halluin. — Flore Defort, rue de Blanchemaille 83. — Alexandre Dewilde, rue d'Italie.

Devilde, rue d'Italie.

Despi Mullier, Grande Rue cour Lefebvre Rui 8. — Emile Terreyn, rue du Tilleul cour Yeuve Bonte 9. — Leure Roget, rue du Ballon 2. — Flore Vigin, rue de Lannoy 272.

PUBLICATIONS DE MAMAGES du 18 juin. — Léopold Aernoudt, 40 ans, journalier, et Cécile Henderson, 44 ans, peigueuse. — Charles Bertrom, 39 ans, tisserand, et Flaminia Destrebeque, 38 ans, tisserand, et Flaminia Destrebeque, 38 ans, tisserand, et Poisirée Beuscart, 22 ans, fibieuse. — Victor Descamps, 25 ans, tisserand, et Guilmin, 38 ans, mécanicien, et Marie Janssens, 21 ans, sans profession. — Louis Lefebvre, 27 ans, tisserand, et Marie Ronsen, 25 ans, peigneuse. — Josse Lepas, 27 ans, mouleur, et Maria Lecozannet, 28 ans, soigneuse. — Jean Lefat, 21 ans, tailleur de pierres, et Clémence Marisal, 19 ans, couturière. — Pierre Martens, 41 ans, domestique. et Marie Ghisdal. 45 ans, cusinière. — Jean-Baptiste Maertens, 34 ans, forgeron, et Marie Lerycke, 29 ans, tisserande. — Nicolas Royen, 28 ans, sans profession. — Charles Windrif, 34 ans, facteur à la poste, et Charlotte Chevalier, 21 ans, modiste. — Florisse Maton, 23 ans, terrassier, et Emélende Degreef, 24 ans, passementière. — Carlos Deleporte, 27 ans, parbier, et Flore Va

barbier, et Flore Vanaluin, 37 ans, sans protession.

Dicclarations de dicks du 18 juin.—
Alphonse Desfontaignes, 3 mois, rue du Fort
94.— Louis Vanhove, 1 an, rue des Recolleis
cour Vanhoutte 8.— Marie Carette. 28 ans,
ménagère. à la Potennerie 80.— Françoise
Van Nyffel, 52 ans, ménagère. rue de Lille
cour Motte Degand 5.— Defoort, présenté
sans vie, rue Blanchemaille 91.

Du 19.— Louis Bliteryst, 2 ans, rue de la
Paix, cour Deboosère 13.— Désiré Vanachoorisse, 6 mois, rue de la basse Masure 22.—
Henri Desbaebieux, 10 mois, rue d'Archimède, cour Cliquet 8.— Oscar Helbois, 1 an rue
du Pile 124.— Marie Lerouge, 45 ans, ménagère, Hôtel-Dieu.— Collette Rommel, 76 ans,
lessiveuse, Petites Sœurs.— Jean-Baptiste
Guermonprez, 84 ans, teinturier, Petites
Sœurs.— Arthur Brepsant, 22 ans, employé
de commerce, rue du Tilleul.— Louis Bourghelle, 65 ans, journalier, rue du Coq-Franrais.— Hector Delcroix, 7 mois, au Pile, cour
Delplanque 3.— Marie Toch, 4 mois, rue
Bernard cour Bernard.

DÉGLARATION DE NAISSANCE du 20 juin. — Marie Callens, à la Croix-Rouge.
DÉGLARATIONS DE DÉGÈS du 20 juin. — I.-. n-Edmond Debouver, tisserand, 18 ans, 2 mois, rue du Nict. — Antonia Legrand, soi arme 19 ans, 9 mois, 3 l'Hôtel-Dieu. — Sophii-Pi-avet, sans profession, 60 ans, au Halo:

CONVOIS FUNEBRES ET ORITE

Les amis et connaissances de la famille HOUZET-OUDART, qui, par oubli, n'au-raient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Catherine-Thérèse-Joseph OU-DART, veuve de Monsieur LOUIS-JOSEPH HOUZET-OUDART, qui, par oubli, n'au-raient par requ de lettre de faire part du décès de Dame Catherine-Thérris-Joseph OU-DART, veuve de Monsieur Louis-Joseph HOUZET, décédée à Croix, le 21 juin 1876, dans as 86° année, sont priés de censidérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux cemuval et sor-vice solemmels qui auront lieule vendredi 23 juin 1876, à 10 heures, en l'église de Croix. L'assemblée à la maison mortuaire, car-rière Mouton, au Créchet.

Les amis et connaissances de la famille DESPREZ, qui, par oubli, n'auraient pas requi de l'atire part du décès de Monsieur Louis DESPREZ, décédé à Roubaix. le 21 juin 1876, à l'âge de 87 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convet et service sellemmels qui auront lieu le vendredi 23 juin 1876, à 8 heures 1/2, en l'égise Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hôpital.

THETTERS MORTUAIRES HT D'ORIT. — Impre-ments Alfred Roboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubsie, cans la Gazette de Tourcoing (journal quoti dien) et dans la Vraite France, de Lille.

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

Monsieur le Directeur du Journal

de Roubaix, Etant donné le différend survenu entre M. Richard Desrousseaux et le Conseil des prud'hommes, relativement à la dé-signation précise du moment où il est permis à un ouvrier tisserand d'abandonner la pièce à laquelle il travaille, je crois être utile aux industriels en leu signalant un appareil très-simple qu permet de compter sur le métier même et au sur et à mesure de l'avancement du travail, le nombre de mètres, décimètres et centimètres, produits

Cet appareil, à la suite de perfectionnements nombreux apportés dans le but d'en réduire le prix autant que possible, se place de la manière la plus avanta-geuse sur le bâti du métier; il ne fonc-tionne que lorsque la duite garnit effectivement le tissu et demarque ses luitications quand, pour une ca que, on détisse la pièce. Il

us les evantages suivants: 1° Division certaines des coupes, et suppression du marquage des chaînes d'ensouple ; 2° Possibilité de savoir à chaque ins-

2° Possibilité de savoir à chaque ins-tant combien il resie de mêtres à faire pour achever une commande; 3° Facilités pour arrêter le compte d'un ouvrier quittant l'atelier ou chan-geant de machine; 4° Augmentation de production par anite de l'exercice d'une surveillance

4º Augmentation de production par suite de l'exercice d'une surveillance rendue très facile; et par suite égale-ment de l'esprit d'émulation ensceptible d'être développée entre les ouvriers; 5º Suppression du métrage après la façon pour établir le compte de l'ouvrier, et possibilité d'étudier d'une manière certaine les divers effets du retrait dans

certaine les divers effets du retrait dans A cet appareil se trouve joint, quand on le désire un comptear de duites de telle sorte que les renseignements les plus précieux peuvent être foursis à chaque instant du travail.

chaque instant du travail.

J'ai en dépôt, chez moi, quelques uns
de ces appareils; je les tiens à la dispositiou des personnes qui vondront bien les
examiner. — A titre de renseignement,
je pense que pour une certaine quantité
ils pourraient être établis pour une
vingtaine de francs l'un.

Veuillez agréer l'assurance de mes
meilleurs sentiments.

V. Dubreuill.

Nous avons reçu la lettre suivante : Tourcoing, le 19 juin 1876

Monsieur le Rédacteur. Permettez-moi de vous adresser en communication une brochure initulée: Les invendies, moyens de les précenir et de les combatire, organisation du

Les invendies, moyens de les prévenir et de les combattre, organisation du corps de sapeurs-pompiers par M. Alfred de Tassigny (1).

L'auteur de cette brochure est un des hommes les plus estimables et les sympathiques que je connaisse.

Depuis un grand nombre d'années, il remplit les fonctions de commandant des pompiers de Reims avec une intelligence et un dévouement remarquable.

Dans la période néfaste de la guerre 1870-1871, il a su, malgré les difficultée et les périls de la situation (la ville de Reims étant envahie par les Prussiens) se rendre utile à la défense nationale.

M. de Tassigny est de plus un gentleman de la plus haute distinction à qui les services rendus ont valu la dé-coration de la Légion d'Honneur.

C'est assez, je pense, pour vous faire apprécier que si des motifs de camaraderie peuvent me porter à appeler votre attention et celle de vos lecteurs sur l'œuvre de M. de Tassigny, d'autres motifs très nuisants deivent motifs très-puissants doivent amener ceux que ces questions intéressent à l'examiner avec une bienvellante et sé-rieuse attention.

M. de Tassigny déclare du reste a'a-M. de l'assigny déclare du reste à a-voir pas d'autre prétention que d'appe-ier l'attention de ses collègues et cama-rades de France sur les questions qu'il traite. Il les prie de se mettre à la beso-gne, comme il le fait lui-même, de lui faire connaître leurs idées, en combattant les sénnes, s'ils le jugent convena-ble. Il n'a qu'un but, c'est d'éclairer le gouvernement par une discussion pu-blique, une étude approfondie à l'effet d'arriver à une organisation sérieuse et

Je vous adresse en même temps que la présente une appréciation de la brochure de M. de Tassigny qui a paru le 13 juin dernier dans le Courrier de la Cham-

pagne (2). Veuillez recevoir, Monsieur le Rédac-teur, l'assurance de mes sentiments très-distingués.

Belgique. est arrivé lundi dernier à la Un malheur est arrivé lundi dernier à la station de Péruwelz. A l'arrivée du train de Mons de Beures 15 du soir, un marchand colporteur italien qui traversait la vois, malla défense des employés, pour aller prendre le train d'Anzin, a été renversé par la locomotive arrivant en gare et a eu le piet écrasé; transporté à l'hôpital, le malheureux a dû y subir l'amputation.

motive arrivant en gale transporté à l'hôpital, le malheureux a un praise l'amputation.

— Dimanche dernier, deux individus, le nommé François Parent, âgé de 28 ans, et le sieur Joseph Marchand se prirent de querelle, dans un caharet de Forchiez-la-Marche.

En suite d'une violente discussion, François Parent sort it, en proférant des meacace de mort coutre son adversaire. Vers minuit. Il e'on fut se blottir derrière une hais, le long de laquelle il savait que Marchand devait passer. A quelque temps de là, celui-ci se présenta en effet, et Parent fit feu de son pistolet, presque à bout portant. Marchand tomba, comme foudroyé: il avait reçu la décharge à l'épasse.

— A l'heure q''il est, sa me décempère sependant pas de sauver ses jours.

dant pas de sauver ses jours.
L'auteur de ce guet-apens, aussi lâche que criminel, s'empressa de déguerpir.
Mardi, la gendarmerie de Morlanwelz a procédé à l'arrestation de Parent, sujet français, qui aété mis à la disposition de M. Deglymes, procureur du Roi à Charleres.

VARIETES

Les Ricochets Parlementaires

LES PORTEFEUILLES BIEN GARDES

PERSONNAGES M. DUFAURE, ministre de la justice M. DE MARCERE, ministre de l'intérieur. M. LÉON SAY, ministre des finances.
M. WADDINGTON, ministre de l'instruction publique.

(1) On peut se procurer des exemplaires de cette brochure au bureau du journal prix : 75

centimes.
(2) Nous reproduirons dans un de nos pro-chains numéros quelques extraits de l'article du Courrer de la Champagne.